



DEPARTEMENT DU RHONE
Mairie de Saint Just d'Avray



Compte rendu du mardi 15 septembre 2020

Présents : C. GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, JF. LACROIX, Y. MOREAU, JM. GARNIER, R. MAYNARD, R. LERISSEL, S. VIGNON, G. LOYEZ, S. MAGNARD, I. TICHIT-WUCHER

Secrétaire de séance : JM. GARNIER

Absents excusés : G. COUBLE a donné pouvoir à C. GALILEI, JM. DURDILLY a donné pouvoir à S. VIGNON

Rappel de l'ordre du jour

Ordre du jour

1/ Approbation du compte rendu des conseils municipaux du 09/06/2020 et 30/06/2020.

2/ Délibération pour demande d'une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la rénovation énergétique et l'accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ».

3/ Délibération pour cession d'une partie du domaine public 25, chemin de Laloy à Mme ZORZETTO Jeanine.

Délibération reportée

Point rentrée scolaire.

Avis sur la mise en place de la participation citoyenne.

Point sur les travaux et projets.

Point sur la crise sanitaire COVID-19.

Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu des conseils municipaux du 09/06/2020 et 30/06/2020.

2/ Délibération pour demande d'une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la rénovation énergétique et accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ».

Madame le Maire rappelle la délibération du 4 juin 2019 lançant le projet de rénovation et d'accessibilité du Bar Restaurant l'Auberge des Sapins. Le projet initial détaillé en plusieurs phases de travaux a évolué en fonction des besoins, des normes de sécurité et de l'accessibilité.

Les phases 1 et 2 du projet consistent à :

- La réfection de la couverture du hangar avec des panneaux « sandwich » isolés, avec sous-face acoustique
- La réalisation d'une salle multi-usage (jardin d'hiver)
- Le remplacement de la cuve à fuel à l'extérieur
- L'extension de la salle de restaurant avec création de toilettes accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite
- L'isolation sous le sol de la salle de restaurant située au-dessous du garage
- L'isolation du plafond de l'actuelle salle de restaurant
- La modification des réseaux enterrés et le remplacement d'un bac à graisse

La demande de subvention concerne les travaux de la phase 1 et 2 qui consistent à effectuer la rénovation énergétique et l'accessibilité. Coût prévisionnel HT : 228 400 € de travaux, 36 176 € d'études et maîtrise d'œuvre.

Le montant de la subvention DSIL 2020 sollicitée se monte à 72 500.00 € dans le cadre de la rénovation énergétique et l'accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ».

En euros	DEPENSES		RECETTES
Rénovation énergétiques et accessibilité Bar		DSIL	72 500.00
Restaurant « Auberge des Sapins		DEPARTEMENT	50 000.00
Phases 1 et 2	228 400.00	REGION	37 715.00
Etudes et maîtrise d'œuvre	36 176.00	COR	50 000.00
		AUTO FINANCEMENT COMMUNAL	54 361.00
COUT TOTAL	264 576.00	COUT TOTAL	264 576.00

La dépense sera imputée en section d'investissement.

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2020 pour la rénovation énergétique et l'accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ». Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

Sur demande de la Préfecture, le dossier de demande de subvention DETR bascule sur l'enveloppe DSIL. Il convient de délibérer de nouveau avec les mêmes conditions.

3/ Délibération pour cession d'une partie du domaine public 25, chemin de Laloy à Mme ZORZETTO Jeannine.

Délibération reportée

Point rentrée scolaire :

57 enfants ont fait leur rentrée ; une nouvelle famille arrivant sur la commune, 2 enfants supplémentaires seront présents en octobre. Les enfants sont répartis en 3 classes.

Le maintien des 3 classes reste fragile tenant compte des départs à venir : en 2021, 8 départs / en 2022, 11 départs / en 2023, 7 départs / en 2024, 9 départs. Madame le Maire a été alerté ce début d'année par l'inspection académique, un courrier informant les évolutions suivantes a été envoyé en retour.

Si l'on se projette sur les 3 années à venir, 17 enfants sont susceptibles d'être scolarisés dont 6 enfants pour la rentrée 2021. Ces prévisions tiennent compte des naissances et des nouveaux arrivants qui achètent ou construisent (5 constructions à venir). De jeunes couples se sont installés ces dernières années.

Périscolaire : Cathy PEGON a été recrutée en remplacement d'Emilie Merdji. Elle possède un CAP petite enfance comme demandé par AERES qui assure la gestion du périscolaire.

A la rentrée, la cantine a repris en un seul service. La convention a été renouvelée avec Chessy Restauration.

Le prix du repas pour les familles est de 3.85 €.

Concernant la garderie, le système d'inscription utilisé est désormais Open Cantine, tout comme pour la cantine.

Des meubles pour la classe maternelle ont été achetés pour un montant de 1000 euros.

Le protocole sanitaire a globalement été allégé, mais une désinfection sur le temps de midi a été rajoutée.

Avis sur la mise en place de la participation citoyenne :

L'objectif de cette action est le suivant : sur la base du volontariat, un administré par quartier ou hameau peut être le relais auprès de la gendarmerie pour des faits mineurs qui pourraient avoir lieu, augmentant et garantissant la sécurité des administrés.

Possibilité d'une présentation publique.

Madame le Maire reprend contact avec le Lieutenant de gendarmerie.

Avis global favorable

A remettre en discussion

Point sur les travaux et projets :

Remplacement du chauffe-eau salle des fêtes + divers travaux : 1079 euros

Dépannage chaudière salle d'activité : 911 euros

Remise en état de la tourelle hotte et remplacement du moteur à l'Auberge des Sapins (HT 2354.21 euros)

La réfection des Jeux de boules est terminée, l'entreprise Dumontet sera recontactée pour les jeux du haut car des flaques d'eau restent.

Travaux pour le logement place de l'église : devis en cours.

Changement du chauffe-eau au foot à prévoir.

Projets de travail dans les diverses commissions :

VOIRIE : stationnement, (carrefour Chapelle) jardin public étude fresque, décoration Noël, fleurissement,

BATIMENT : logement place de l'église ; rénovation Auberge des Sapins, accessibilité de la mairie, nettoyage salle des fêtes, bâtiment ancienne boulangerie (désamiantage), étude réseau de chaleur

FINANCES : suivi budgétaire et mise à jour des valeurs locatives avec la commission des impôts, bâtiment ancienne boulangerie (saisie des domaines pour valeur)

AFFAIRES SOCIALES : périscolaire, horaires écoles, activités intergénérationnelles

CMJ : mise en place du nouveau conseil

BOIS : Visite forêts communales et projet touristique autour des arbres remarquables en lien avec le service tourisme de la COR

VIE ASSOCIATIVE : rencontre avec les présidents afin de recueillir leurs attentes, les informer du protocole sanitaire

ENVIRONNEMENT : transversale avec toutes commissions : 0 pesticide, 0 déchet, réseau de chaleur, ...

COMMUNICATION : Site, panneau lumineux, panneau Pocket, Plume, bulletin, ...

URBANISME : communiquer auprès des administrés sur la possibilité de demande de CUB (demande de terrain constructible), 4 PC construction, 1 PC réhabilitation, 1 à venir et reste d'autres terrains.

VILLAGE ACCUEIL : livret d'accueil des nouveaux arrivants, organisation d'un moment convivial

Autres Projets : étude de création d'un gîte, contact communal avec les artisans commerçants et producteurs locaux, pour voir leurs besoins, leurs envies, la possibilité de mise en place de circuits courts.

Madame le Maire rencontre jeudi le président de la COR, Monsieur Patrice Verchère, pour les projets communaux en vue des prochains fonds de concours.

Laurent Wauquiez a présenté la semaine dernière à Tarare un plan de relance pour les entreprises locales, la région met en place un bonus subvention en 2021 pour tous travaux réalisés débutés dans l'année avec des entreprises locales.

La commission bâtiment étudiera les travaux suivants : changement du bar à l'Auberge, éclairage de la salle Valenciennes....).

Point sur la crise sanitaire COVID-19.

Depuis le début de la pandémie, les mesures gouvernementales appliquées sont celles transmises par l'AMF et la Préfecture.

Les 2 derniers arrêtés en cours sont : port du masque obligatoire dans les lieux clos et port du masque obligatoire sur la voie publique pour rassemblement de plus de 10 personnes à partir de 11 ans.

Les salles sont ouvertes depuis le déconfinement sous la responsabilité de l'organisateur, avec mise en place et le respect des mesures barrières qui lui ont été communiquées au préalable par mail par la mairie.

La circulaire préfectorale du 8 septembre comporte un formulaire de déclaration de manifestation de plus de 10 personnes sur la voie publique en sous-préfecture.

Concernant les lieux privés, aucune mesure à ce jour.

Questions diverses

Plume des Chouettes : une commission communication aura lieu jeudi 17. La photo du conseil municipal sera prévue lors de la visite bâtiments communaux le samedi 10 octobre à 9h00.

Point avec la bibliothèque : La remise en route après le déconfinement a eu lieu le samedi matin de 10h à 12h avec le respect des mesures barrières. Les membres de l'association restent motivés, même s'il est compliqué de remobiliser des bénévoles.

Prochain conseil le : 3 novembre 2020

Le Maire
Christine GALILEI

